

Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en service intensif **Performance Plus**

Fiche de données de sécurité

Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

ID FDS: 820323 FR

Nom de la matière

Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en service intensif Performance Plus

Code du produit

Préfixe 24

Synonymes

Aucun.

Usage du produit

Huiles lubrifiantes. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

FOURNISSEUR (au Canada)

Brampton, Ontario, Canada L7A 1B2

FOURNISSEUR (aux États-Unis)

Safety-Kleen Canada, Inc.

Safety-Kleen Systems, Inc. 42 Longwater Drive

Norwell, MA 02061-9149

25 Regan Road

Restrictions d'utilisation

Aucune connue.

FABRICANT

Safety-Kleen Systems, Inc.

42 Longwater Drive

Norwell, MA 02061-9149

U.S.A.

FABRICANT

Safety-Kleen Canada, Inc.

25 Regan Road

Brampton, Ontario, Canada L7A 1B2

www.safety-kleen.com

Téléphone: 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

Date de la version

18 décembre 2018

Remplace la version du

9 octobre 2017

Date de la version originale

9 octobre 2017

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

U.S.A.

Classification conforme à l'Annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2015-17) (Canada) et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 (États-Unis).

Toxicité aiguë, Inhalation, Vapeurs, Catégorie 3 Cancérogénicité, Catégorie 1A

ID FDS: 820323 FR

Nom de la matière : Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en service intensif Performance Plus

Éléments du SGH sur les étiquettes Symboles





Mention(s) de danger

Danger.

Mention(s) d'avertissement

Toxique par inhalation.

Peut provoquer le cancer.

Conseil(s) de prudence

Prévention

Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les aérosols.

Intervention

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clé.

Élimination

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs

Les expositions répétées peuvent provoquer un assèchement ou des gerçures de la peau.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Nom du composant	Pourcentage
64742-55-8	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	28-49
64742-65-0	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	28-49
44742-58-1	ADDITIFS BREVETÉS	2-4
64741-88-4	ADDITIFS BREVETÉS	2-4
64762-65-0	ADDITIFS BREVETÉS	2-4
68511-50-2	ADDITIFS BREVETÉS	2-4

Page 2 de 12 Rév. 12/18

ID FDS: 820323 FR

Nom de la matière : Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en service intensif Performance Plus

Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment au savon et à l'eau. Obtenir des soins médicaux, au besoin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche.

Symptômes/effets les plus importants

Aigus

Toxique par inhalation.

Retardés

Peut provoquer le cancer.

Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administrer un traitement symptomatique et de soutien.

Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, mousse classique, poudre extinctrice, eau pulvérisée, brouillard d'eau. L'eau ou la mousse peut causer du moussage.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Une épaisse fumée noire se dégage lors des incendies.

Produits de combustion dangereux

La combustion peut produire des oxydes de carbone et des composés organiques non identifiés, du sulfure d'hydrogène, des mercaptans (thiols) alkylés.

Mesures à prendre en cas d'incendie

Déplacer les contenants de la zone incendiée si cela peut être fait sans risque. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée longtemps après l'extinction de l'incendie. Se tenir à l'écart des extrémités des réservoirs. Combattre l'incendie depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation. Maintenir à distance les personnes non indispensables, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

Page 3 de 12 Rév. 12/18

Nom de la matière : Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en ID FDS : 820323 FR

service intensif Performance Plus

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou la matière déversée à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Retirer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque. Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ventiler la zone et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil antiétincelle propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer. De plus, en cas de gros déversement : Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard. Il pourrait y avoir des exigences réglementaires précises en matière de déclaration, associées aux déversements, aux fuites ou aux rejets de ce produit. Voir également la SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION.

Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Tenir à l'écart des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits. Utiliser des outils propres. Les contenants métalliques, notamment les camions et les wagons-citernes, doivent être mis à la masse et placés en métallisation lors du transfert de gros volumes du produit. Ce produit a une faible pression de vapeur et il n'est pas attendu qu'il présente un danger d'inhalation à des températures et pressions normales. Toutefois, lorsque ce produit se retrouve sous forme d'aérosol, de brouillard ou qu'il est chauffé, ne pas en respirer les vapeurs ni le brouillard. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements et les chaussures. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter de l'équipement de protection individuelle au besoin.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clé.

Tenir le contenant fermé de manière étanche et correctement étiqueté. Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart de la chaleur et de la lumière solaire directe. Éviter le contact avec les matières fortement oxydantes. Garder les récipients scellés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Stocker et manipuler conformément à tous les règlements et normes en vigueur. Les récipients qui ont été ouverts doivent être refermés avec soins et gardés en position verticale afin d'éviter les fuites. Les récipients vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux.

Matières incompatibles

Éviter les agents oxydants et/ou les acides.

Page 4 de 12 Rév. 12/18

ID FDS: 820323 FR

Nom de la matière : Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en service intensif Performance Plus

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Le Canada, l'ACGIH, l'OSHA et le NIOSH n'ont élaboré de limites d'exposition pour aucun des composants de ce produit.

ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV (*Threshold Limit Values*) – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Aucun des composants de ce produit ne comporte de valeur limite biologique.

Contrôles d'ingénierie

Fournir une ventilation générale. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipement de protection individuelle Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection à coques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

Protection des voies respiratoires

Un programme de protection respiratoire rencontrant la norme de l'OSHA *General Industry Standard* 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou la norme de la CSA Z94.4-M1982 au Canada doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

Recommandations sur les gants

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants de protection imperméables aux produits chimiques ; l'emploi de gants de caoutchouc naturel ou de gants équivalents n'est pas recommandé. Lorsque le produit est chauffé et qu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants, des bottes et d'autres vêtements de protection thermorésistants. Afin d'éviter le contact prolongé ou répété avec le produit lorsqu'il a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète, une chemise à manches longues ou d'autres vêtements de protection adéquats contre les produits chimiques.

Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants, sarrau de laboratoire ou tablier.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide ambre clair	État physique	Liquide
Odeur	Légère odeur d'hydrocarbure pétrolier	Couleur	Ambre
Seuil olfactif	Non disponible	pН	Non disponible
Point de fusion	Non disponible	Point d'ébullition	260°C

Page 5 de 12 Rév. 12/18

ID FDS: 820323 FR

Nom de la matière : Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en service intensif Performance Plus

Intervalle des points d'ébullition	Non disponible	Point de congélation	Non disponible
Vitesse d'évaporation	Négligeable.	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Température d'auto- inflammation	Non disponible	Point d'éclair	250°C (482°F)
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible	Température de décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible	Pression de vapeur	Négligeable
Densité de vapeur (air=1)	> 1	Densité relative (eau=1)	0,848
Solubilité dans l'eau	Négligeable.	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	18,92 cSt à 100°C (212°F)	Viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité (Autre)	Non disponible	Masse volumique	7,075 lb/gallon US
COV	42,571 %	Masse moléculaire	Non disponible
Pourcentage de solides	57,429 %		

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

Risque de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas.

Conditions à éviter

Éviter les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Éviter la lumière solaire directe. Tenir à l'écart des températures élevées et des matières incompatibles.

Matières incompatibles

Éviter les agents oxydants et/ou les acides.

Produits de décomposition dangereux

Sulfure d'hydrogène, mercaptans (thiols) alkylés.

Page 6 de 12 Rév. 12/18

ID FDS: 820323 FR

Nom de la matière : Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en service intensif Performance Plus

Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Respiratoire

Toxique par inhalation.

Cutanée

Les expositions répétées peuvent provoquer un assèchement ou des gerçures de la peau.

Oculaire

Peut provoquer une irritation des yeux.

Ingestion

Peut provoquer de l'irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-55-8)

Inhalation CL50 Rat 3900 mg/m3 4 h

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)

Oral DL50 Rat > 15 000 mg/kg (aucun décès ne s'est produit) ; Dermique DL50 Lapin > 5000 mg/kg (aucun décès ne s'est produit)

Inhalation CL50 Rat > 2400 mg/m3 4 h (aucun décès ne s'est produit)

ADDITIFS BREVETÉS (64741-88-4)

Oral DL50 Rat > 5000 mg/kg; Dermique DL50 Lapin > 2000 mg/kg; Inhalation CL50 Rat > 5530 mg/m3 4 h (aucun décès ne s'est produit)

ADDITIFS BREVETÉS (68511-50-2)

Oral DL50 Rat 5700 mg/kg; Inhalation CL50 Rat > 0,39 mg/L 4 h (aucun décès ne s'est produit)

Données sur la toxicité du produit

Estimation de la toxicité aiguë

Dermique	> 2000 mg/kg
Inhalation, Vapeurs	2,2749 mg/L
Orale	> 2000 mg/kg

Effets immédiats

Toxique par inhalation.

Effets retardés

Peut provoquer le cancer.

Données sur l'irritation/la corrosivité

Peut provoquer de l'irritation.

Sensibilisation respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Sensibilisation cutanée

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

Page 7 de 12 Rév. 12/18

ID FDS: 820323 FR

Nom de la matière : Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en service intensif Performance Plus

Le produit peut provoquer le cancer.

Mutagénicité pour les cellules germinales

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Données sur les effets tumorigènes

On ne dispose d'aucune donnée.

Toxicité pour la reproduction

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Danger par aspiration

L'aspiration de matière dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.

Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant déjà de troubles respiratoires (nez, gorge et poumons), oculaires (yeux) ou cutanés (peau) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8
Poissons:	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss > 5000 mg/L
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna > 1000 mg/L IUCLID
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-65-0
Poissons:	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss > 5000 mg/L
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna > 1000 mg/L IUCLID
ADDITIFS BREVETÉS	64741-88-4
Poissons:	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss > 5000 mg/L
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna > 1000 mg/L IUCLID
ADDITIFS BREVETÉS	68511-50-2
Poissons:	CL50 96 h Pimephales promelas 250 - 500 mg/L [statique] ; CL50 96 h Pimephales promelas < 1000 mg/L [semi-statique]
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna > 1000 mg/L IUCLID

Persistance et dégradabilité

Page 8 de 12 Rév. 12/18

ID FDS: 820323 FR

Nom de la matière : Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en service intensif Performance Plus

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation.

Mobilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Méthodes d'élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Contacter Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct. Il n'est pas attendu que ce produit, s'il est jeté, soit un déchet dangereux caractéristique ou répertorié. Si ce produit est recyclé aux États-Unis, il peut être géré conformément au 40 CFR Partie 279, grâce à l'exonération pour les huiles usagées. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur pourrait changer le(s) code(s) de déchet applicable(s) à l'élimination de ce produit.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur le DOT américain : Non réglementé aux fins du transport.

Information de l'IATA: Non réglementé aux fins du transport. Information de l'IMDG: Non réglementé aux fins du transport. Information sur le TMD: Non réglementé aux fins du transport.

International Bulk Chemical Code (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)

Cette matière ne contient aucun des produits chimiques tenus d'être identifiés en tant que produits chimiques dangereux en vrac en vertu du Code IBC.

Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié en vertu des articles 302/304 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C): Catégories de déclaration

Cancérogénicité ; Toxicité aiguë

Règlements des États américains

Les composants suivants figurent dans une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États américains suivants :

Composant	N°CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	Non	Oui	Non	Non	Non

Non répertorié en vertu de la loi américaine intitulée *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act* of 1986 (Proposition 65).

Règlements canadiens

Page 9 de 12 Rév. 12/18

Nom de la matière : Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en service intensif Performance Plus

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés* (RPC) et la Fiche signalétique (FS) contient tous les renseignements exigés aux termes du RPC.

ID FDS: 820323 FR

Liste de divulgation des ingrédients (LDI) du SIMDUT canadien

Les composants de ce produit ne sont pas répertoriés dans la LDI ou sont présents en-deçà de la valeur limite indiquée dans la LDI.

Analyse des composants - Inventaire

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-55-8)

	Distillat	s parai	mnıqı	ies ieg	ers (petrole)	, nyarotra	aites (64/42	(8-55-8)						
É-U	CAN	UE	AU	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	NZ	MX	TW	VN (Projet)
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
]	Distillat	s parai	ffiniqu	ies lou	rds (pétrole)	, déparaf	finés au sol	vant (64742-	65-0)					
							KR	KR KECI	KR -					VN

É-U	CAN	UE	AU	РН	JP - ENCS		KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	NZ	MX		VN (Projet)
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

ADDITIFS BREVETÉS (44742-58-1) (68762-65-0)

É-U	CAN	UE	AU	РН		JP -	KR KECI - Annexe 1	KR KECI -	KR - REAC H CCA	CN	NZ	MX	TW	VN (Projet)
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non						

ADDITIFS BREVETÉS (64741-88-4)

É-U	CAN	UE	AU	PH	JP - ENCS	1 11) 1	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	NZ	MX	TW	VN (Projet)
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

ADDITIFS BREVETÉS (68511-50-2)

É-U	CAN	UE	AU	РН		JP -	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	NZ	MX	TW	VN (Projet)
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Page 10 de 12 Rév. 12/18

ID FDS: 820323 FR

Nom de la matière : Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en service intensif Performance Plus

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

Classement des dangers selon la NFPA

Santé: 3 Incendie: 1 Réactivité: 0

Échelle des dangers : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

Résumé des changements

12/2018 : révision réglementaire et mise à jour.

Clé/légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis); ADR - European Road Transport (Europe); AU -Australie; BEI - Biological Exposure Indices (indices biologiques d'exposition); BOD - Biochemical Oxygen Demand (DBO - demande biochimique en oxygène); C - Celsius; CAN - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie; CAS - Chemical Abstracts Service (États-Unis); CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (États-Unis); CE - Commission européenne (EC - European Commission); CEE - Communauté économique européenne (anciennement) aujourd'hui : UE - Union européenne ; CFR - Code of Federal Regulations (États-Unis) (code des règlements fédéraux) ; EU - European Union (UE - Union européenne); CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC - International Agency for Research on Cancer); CLP - Classification, Labelling, and Packaging (États-Unis) (classification, étiquetage et emballage); CN -Chine; CPR - Controlled Products Regulations (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada); DBO - demande biochimique en oxygène (BOD - Biochemical Oxygen Demand); DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Allemagne); DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50 (DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50); DOT - Department of Transportation (États-Unis); DSD - Dangerous Substance Directive (États-Unis) (signalisation des substances Dangereuses); LIS - Domestic Substances List (LIS -Liste intérieure des substances) (Canada); EC - European Commission (CE - Commission européenne); EEC - European Economic Community (anciennement), aujourd'hui: EU - European Union, CEE - Communauté économique européenne (anciennement), aujourd'hui : UE - Union européenne ; EIN - European Inventory (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Europe) (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes); ENCS - Japan Existing and New Chemical Substance Inventory (inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles); EPA - Environmental Protection Agency (États-Unis) (agence des États-Unis pour la protection de l'environnement); États américains (MA – Massachusetts, MN – Minnesota, NJ - New Jersey, PA – Pennsylvanie, CA - Californie); É-U – États-Unis (US – United States); EU - European Union (UE - Union européenne); F - Fahrenheit; IARC - International Agency for Research on Cancer (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer); IATA - International Air Transport Association (Association du Transport Aérien International); ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale); IDL - Ingredient Disclosure List (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada); IDLH - Immediately Dangerous to Life and Health (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé); IMDG - International Maritime Dangerous Goods; ISHL - Japan Industrial Safety and Health Law (Loi japonaise sur la santé et la sécurité); IUCLID - International Uniform Chemical Information Database (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes); JP - Japon; KECI - Korea Existing Chemicals Inventory (inventaire coréen des produits chimiques existants): KECL – Korea Existing Chemicals List (liste coréenne des produits chimiques existants); Koe - coefficient de partage octanol-eau (Kow - Octanol/water partition coefficient); Kow - Octanol/water partition coefficient (Koe - coefficient de partage octanol-eau); KR - Korea (Corée); DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50 (DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50); LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) (IDL - Ingredient Disclosure List); LEL - Lower Explosive Limit (LIE - limite inférieure d'explosivité); LES - Liste extérieure des substances (Canada) (NLIS - Non-Domestic Substance List); LIE - limite inférieure d'explosivité (LEL - Lower Explosive Limit); LIS - Liste intérieure des substances (Canada) (LIS Domestic Substances List); LLV - Level Limit Value; LOLI - List Of LIstsTM (liste des listes) - ChemADVISOR's Regulatory Database; MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace (valeurs de concentration maximales en milieu de travail); MEL - Maximum Exposure Limits (LSE - limites supérieures d'exposition); MX - Mexique; NLIS - Non-Domestic Substance List (LES -Liste extérieure des substances) (Canada); NFPA - National Fire Protection Agency (États-Unis); NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis); NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (États-Unis); NTP - National Toxicology Program (États-Unis); NZ – Nouvelle-Zélande; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO - International Civil Aviation Organization); OSHA - Occupational Safety and Health Administration (États-Unis); PEL - Permissible Exposure Limit (PEL -Limite d'exposition admissible); PH - Philippines; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis); REACH -Registration, Evaluation, Authorisation, and restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques); RID - European Rail Transport (Transport ferroviaire) (Europe); RPC - Règlement sur les produits contrôlés (Canada) (CPR -

Page 11 de 12 Rév. 12/18

ID FDS: 820323 FR

Nom de la matière : Fluide SAE entièrement synthétique pour transmission manuelle en service intensif Performance Plus

Controlled Products Regulations); RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances® (États-Unis); SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (États-Unis); SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada) (WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System); STEL - Short-term Exposure Limit (limite d'exposition de courte durée); STEV - Short-term Exposure Value (valeur STEL - valeur limite pour une exposition de courte durée); TCCA - Korea Toxic Chemicals Control Act (loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques; TDG - Transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada); TMD - Transport de marchandises dangereuses (Canada) (TDG - Transportation of Dangerous Goods); TLV - Threshold Limit Value (TLV ou VLE - Valeur limite d'exposition, Canada et Mexique); TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps (TWAEV - time-weighted average exposure value); TPQ - Threshold Planning Quantity (quantité seuil prévue); TQ - Threshold Quantity (quantité seuil); TSCA - Toxic Substances Control Act (États-Unis); TW - Taiwan; TWA - Time Weighted Average (moyenne pondérée en fonction du temps); TWAEV - time-weighted average exposure value (TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps); UE - Union européenne, (EU - European Union); UEL - Upper Explosive Limit (LES - limite supérieure d'explosivité); UN/NA - United Nations/North American (Nations Unies/Amérique du Nord); US - United States (É-U - États-Unis); VLE - Valeur limite d'exposition (Canada et Mexique); VN NCI (Projet) - Vietnam National Chemicals Inventory (NCI) (inventaire national des produits chimiques du Vietnam) (Projet); WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

Autres informations

Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégagent de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.

Page 12 de 12 Rév. 12/18